

# **Guide pratique de la SARL et de l'EURL**

Créer, gérer, développer  
2<sup>ème</sup> édition – 2<sup>ème</sup> tirage

## **Avertissement**

### **Mise à jour sur internet**

Les éditions de l'ouvrage sont annuelles. Entre deux éditions, la législation évolue. Le présent service de mise à jour sur internet référencé par rapport aux pages du guide permet de l'actualiser. Cette actualisation est intégrée dans l'édition suivante du guide. Dès que cette nouvelle édition est publiée, l'ancienne actualisation sur le site internet est supprimée.

### **Complément d'informations sur internet**

Entre deux éditions, des compléments peuvent être intégrés (nouveaux cas...). Ces compléments peuvent être consultés sur le présent site internet. Dès qu'ils sont intégrés dans une nouvelle édition, ils sont supprimés sur le site internet.

## Page 256

### 9.1. Avoir fiscal

Le dividende distribué par l'assemblée annuelle de la SARL qui approuve les comptes ouvre droit à un avoir fiscal égal à ...

## Page 258

### 9.2. Le précompte

Le dividende distribué par une SARL<sup>(1)</sup> ouvre droit à un avoir fiscal pour atténuer la double imposition

- (1) Le dividende distribué en dehors de l'assemblée qui approuve les comptes n'ouvre pas droit à l'avoir fiscal. En contrepartie, le précompte n'est pas exigible.

## Page 339

### 1.2. Comparatif de l'EURL avec la SASU et l'entreprise individuelle

	<b>Entreprise individuelle</b>	<b>EURL</b>	<b>SASU</b>
<b>TVTS<sup>(d)</sup></b>	NON	OUI	OUI

(d) Taxe sur les véhicules de tourisme quand ils sont inscrits à l'actif du bilan.